

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit:

**Nom du produit:** ElasPART HECD partie B, ElasPART HESD partie B

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

**Utilisations identifiées:** Élastomère d'étanchéité décontaminable

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

**Fabricant:**

COMPART SAS  
Z.I. Synerpôle  
Avenue du Moulinas  
30340 Salindres

**Téléphone:** +33 (0) 4 66 540 540

**E-mail:** commercial@compart.fr

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence: National Poison Centre : + 33 (0)1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**  
Non classé

### 2.2 Éléments d'Étiquetage: Non applicable.

### 2.3 Autres dangers:

**Dangers Physiques:** Pas de recommandations spécifiques.

**Dangers pour la Santé:**  
**Inhalation:** Aucun symptôme spécifique constaté.

**Contact oculaire:** Aucun symptôme spécifique constaté.

**Contact avec la peau:** Aucun symptôme spécifique constaté.

**Ingestion:** Aucun symptôme spécifique constaté.

<b>Autres dangers pour la santé:</b>	Aucune autre information notée.
<b>Dangers pour L'environnement:</b>	Non considéré comme dangereux pour l'environnement.
<b>Autres dangers:</b>	Pas de donnée PBT / vPvB au niveau du mélange, MAIS le mélange contient une ou plusieurs substances répondant aux critères PBT et / ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges:

**Informations générales:** Mélange de Polyorganosiloxanes, charges, additifs.

Désignation chimique	Concentration*	Type	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	Notes
dodécaméthylcyclohexasiloxane	0,1 - <1%	Impuretés	540-97-6	208-762-8	Sans objet.	vPvB
décaméthylcyclopentasiloxane	0,1 - <1%	Impuretés	541-02-6	208-764-9	Sans objet.	vPvB

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

#### Classification:

Désignation chimique	Classification	facteurs M:	Notes
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Aucun connu.	Aucun(e).	Aucun(e).
décaméthylcyclopentasiloxane	Aucun connu.	Aucun(e).	Aucun(e).

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### Informations générales:

Consulter un médecin en cas de symptômes. Ranger les vêtements contaminés dans un récipient fermé jusqu'à l'élimination ou la décontamination.

#### 4.1 Description des premiers secours:

##### Inhalation:

Sans objet.

##### Contact avec la peau:

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon et à l'eau.

##### Contact oculaire:

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau propre. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

##### Ingestion:

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

Aucun connu.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

**Dangers:**

Pas de recommandations spécifiques.

**Traitements:**

Pas de recommandations spécifiques.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Dangers d'Incendie Généraux:**

Pas de recommandations spécifiques.

**5.1 Moyens d'extinction:**

**Moyens d'extinction appropriés:**

En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche. Eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés:**

Aucun connu.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Aucun connu. Pour plus d'informations, se reporter au §10: "Stabilité et Réactivité".

**5.3 Conseils aux pompiers:**

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:**

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Porter un équipement de protection individuelle. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

**6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:**

Recueillir le produit répandu. Ne pas rejeter à l'égout, dans les cours d'eau ou dans les sols.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Les récipients contenant la matière déversée doivent être correctement étiquetés avec mention du contenu et les symboles de danger appropriés. Les récipients doivent être fermés hermétiquement. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Pour nettoyer le sol ou les objets, souillés par ce produit, utiliser un solvant approprié.(cf. : § 9). Nettoyer la zone à grande eau. Incinérer dans une chambre de combustion appropriée.

**6.4 Référence à d'autres sections:**

Attention : les surfaces contaminées peuvent être glissantes. Pour l'élimination des déchets, voir la Section 13 de la FDS.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:****Précautions:**

Aucune mesure particulière.

**Mesures d'hygiène:**

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

Pas de précautions particulières de stockage. Ce produit est stable dans des conditions normales. Éviter tout contact avec des agents comburants. Récipients appropriés : polyéthylène. Fût en acier à doublure en plastique.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Pas de recommandations spécifiques.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de Contrôle:****Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle:**

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

**Méthodes de surveillance:**

Assurer le suivi des expositions des travailleurs en accord avec les réglementations nationales et européennes en vigueur et notamment avec les directive 98/24/CE et 2004/37/CE.

**8.2 Contrôles de l'exposition:****Contrôles Techniques Appropriés:**

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Le niveau de protection et les types de moyens techniques nécessaires dépendent des conditions d'exposition potentielles. Les moyens techniques sont toujours préférables à l'équipement de protection individuelle. Mesures techniques à envisager : Assurer une ventilation efficace. En cas de ventilation insuffisante : Utiliser des mesures techniques comme le confinement du procédé ou la mise en place d'une ventilation locale par aspiration pour maintenir les concentrations émises dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les concentrations émises dans l'air à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:**

Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols/poussières et le contact oculaire et cutané. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes en vigueur, adapté aux conditions d'utilisation du produit et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

**Protection des yeux/du visage:**

Lunettes de sécurité à écrans latéraux.

**Protection des Mains:**

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fourni par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Contact prolongé ou répété :

Matière: Nitrile.

Épaisseur du gant: 1,25 mm

Contact bref:

Matière: Nitrile / Néoprène

Épaisseur du gant: 0,198 mm

**Protection de la peau et du corps:**

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Isoler les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas de risque d'éclaboussures : porter un tablier ou un vêtement de protection spécifique.

**Protection respiratoire:**

Si les mesures techniques de contrôle de l'exposition ne permettent pas de maintenir les concentrations émises dans l'air en-dessous des limites d'exposition recommandées ou à un niveau acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un appareil respiratoire homologué doit être porté. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: Appareil respiratoire à filtre combiné de type ABEK. Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre combiné (filtre contre poussières et gaz) pendant les opérations conduisant à la formation de poussières/aérosols.

**Contrôles environnementaux:**

Voir les rubriques 7 et 13 de la Fiche de Données de Sécurité.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:****Aspect:**

État: Liquide

Forme: Visqueux.

Couleur: Blanc

Odeur: Faible

Seuil olfactif: Aucune information disponible.

pH: Non applicable.

Point de fusion/point de congélation: Aucune information disponible.

Point d'ébullition: Aucune information disponible.

Point d'éclair: > 200 °C (Coupelle fermée selon norme Afnor T 60103.)

Taux d'évaporation: Aucune information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz): Aucune information disponible.

Limite supérieure d'inflammabilité (%): Aucune information disponible.

Limite inférieure d'inflammabilité (%): Aucune information disponible.

<b>Pression de vapeur:</b>	Aucune information disponible.
<b>Tension de vapeur (air = 1):</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité:</b>	1,005 - 1,05 kg/dm <sup>3</sup> (20 °C)
<b>Solubilité(s):</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Pratiquement insoluble
<b>Solubilité (autre):</b>	Acetone.: Pratiquement insoluble Alcool: Dispersible Ether diéthylique.: Dispersible Hydrocarbures aliphatiques.: Dispersible Hydrocarbures aromatiques.: Dispersible Solvants chlorés.: Dispersible
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	Aucune information disponible.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	> 400 °C
<b>Température de décomposition:</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité, cinématique:</b>	Approximativement 7 000 mm <sup>2</sup> /s (25 °C)
<b>Viscosité, dynamique:</b>	Approximativement 1 000 mPa.s (25 °C)
<b>Propriétés explosives:</b>	Aucune information disponible.
<b>Propriétés comburantes:</b>	D'après les données sur les composants N'est pas considéré comme comburant. (évaluation par relation structure-activité)

**9.2 Autres informations:** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité:

Sans objet.

### 10.2 Stabilité Chimique:

Stable

### 10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:

Non connu.

### 10.4 Conditions à Éviter:

Aucune autre information notée.

### 10.5 Matières Incompatibles:

Comburants forts.

### 10.6 Produits de Décomposition Dangereux:

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Silice amorphe.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables:

#### Inhalation:

Pas d'effet attendu (estimation basée sur les substances présentes).

#### Ingestion:

Pas d'effet attendu (estimation basée sur les substances présentes).

**Contact avec la peau:**

Pas d'effet attendu (estimation basée sur les substances présentes).

**Contact oculaire:**

Pas d'effet attendu (estimation basée sur les substances présentes).

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques:**

**Toxicité aiguë:**

**Ingestion:**

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Contact avec la peau:**

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Inhalation:**

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Toxicité à dose répétée:**

**De par notre connaissance des informations sur la composition:**

*DODECAMETHYLCYCLOHEXASILLOXANE (N° CAS 540-97-6):*

NOAEL: 1 000 mg/kg ; (Rat ; Féminin, Masculin ; Oral) ; Méthode: OECD 422 ; Exposition subaiguë  
NOAEL: 0,0182 mg/l ; (Rat ; Féminin, Masculin ; Inhalation - vapeur) ; Méthode: OECD 413 ;

Exposition subchronique

*DECAMETHYLCYCLOPENTASILLOXANE (N° CAS 541-02-6):*

NOAEL: 1 000 mg/kg ; (Rat ; Féminin, Masculin ; Oral) ; Méthode: OECD 408 ; Exposition subchronique

NOAEL: 2,42 mg/l ; (Rat ; Féminin, Masculin ; Inhalation - vapeur) ; Méthode: OECD 453 ; Exposition chronique

NOAEL: 1 600 mg/kg ; (Rat ; Féminin, Masculin ; Cutané) ; Méthode: OECD 410 ; Exposition subaiguë

**Corrosion ou Irritation de la Peau:**

**De par notre connaissance des informations sur la composition:**

*DODECAMETHYLCYCLOHEXASILLOXANE (N° CAS 540-97-6):*

Non irritant (Lapin) ; Méthode: OECD 404

*DECAMETHYLCYCLOPENTASILLOXANE (N° CAS 541-02-6):*

Non irritant (Lapin) ; Méthode: OECD 404

**Blessure ou Irritation Grave des Yeux:**

**De par notre connaissance des informations sur la composition:**

*DODECAMETHYLCYCLOHEXASILLOXANE (N° CAS 540-97-6):*

Non irritant (Lapin) ; Méthode: OECD 405

*DECAMETHYLCYCLOPENTASILLOXANE (N° CAS 541-02-6):*

Non irritant (Lapin) ; Méthode: OECD 405

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:**

**De par notre connaissance des informations sur la composition:**

*DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (N° CAS 540-97-6):*

Sensibilisation cutanée: N'est pas un sensibilisateur cutané. (Cobaye) ; Méthode: OECD 406

*DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (N° CAS 541-02-6):*

Sensibilisation cutanée: N'est pas un sensibilisateur cutané. (Souris) ; Méthode: OECD 429

**Mutagénicité des Cellules Germinales:****In vitro: De par notre connaissance des informations sur la composition:**

*DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (N° CAS 540-97-6):*

Essai de mutation réverse sur bactéries: Aucun effet mutagène. (Salmonella typhimurium et Escherichia coli ; avec et sans activation métabolique) ; Méthode: OECD 471

Les mutations génétiques In vitro sont testées sur des cellules de mammifères: Aucun effet mutagène. (Cellules de lymphome de souris ; avec et sans activation métabolique) ; Méthode: OECD 476

*DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (N° CAS 541-02-6):*

Essai de mutation réverse sur bactéries: Aucun composant mutagène identifié. (Salmonella typhimurium et Escherichia coli ; avec et sans activation métabolique) ; Méthode: OECD 471

Les mutations génétiques In vitro sont testées sur des cellules de mammifères: Aucun composant mutagène identifié. (Cellules de lymphome de souris ; avec et sans activation métabolique) ; Méthode: OECD 476

Aberration chromosomique: Pas d'effet clastogène. (Cellules pulmonaires de hamster chinois ; avec et sans activation métabolique) ; Méthode: OECD 473

**In vivo: De par notre connaissance des informations sur la composition:**

*DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (N° CAS 540-97-6):*

Test du micronoyau sur érythrocytes de mammifères: Aucun effet mutagène. (Souris ; Intrapéritonéale) ; Méthode: OECD 474

*DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (N° CAS 541-02-6):*

Test du micronoyau sur érythrocytes de mammifères: négatif (Rat ; Féminin, Masculin ; Inhalation) ; Méthode: OECD 474

Essai de synthèse non programmée de l'ADN (SNA) sur des hépatocytes de mammifères in vivo: négatif (Rat ; Féminin, Masculin ; Inhalation) ; Méthode: OECD 486

**Cancérogénicité:****De par notre connaissance des informations sur la composition:**

*DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (N° CAS 541-02-6):*

Non classé

NOAEC: >= 2,42 mg/l (Rat ; Féminin, Masculin ; Inhalation – vapeurs) ; Méthode: Similaire à OCDE 453 ; Exposition chronique

**Toxicité pour la reproduction:****Fertilité: De par notre connaissance des informations sur la composition:**

*DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (N° CAS 540-97-6):*

Non classé

Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement: NOAEL (parent): >= 1 000 mg/kg NOAEL (F1): 1 000 mg/kg ; NOAEL (F2): Aucun(e). (Rat ; Féminin, Masculin ; Gavage (voie orale)) ; Méthode: OECD 422 ; Le produit n'est pas considéré comme présentant un effet sur la fertilité

*DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (N° CAS 541-02-6):*

Non classé

Etude de fertilité sur 2 générations: NOAEL (parent): > 2,496 mg/l NOAEL (F1): 2,496 mg/l ;  
NOAEL (F2): Aucun(e). (Rat ; Féminin, Masculin ; Inhalation – vapeurs) ; Méthode: OECD 416

**Tératogénicité: De par notre connaissance des informations sur la composition:**

*DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (N° CAS 540-97-6):*

Non classé

NOAEL (terato): >= 1 000 mg/kg ; NOAEL (mater): >= 1 000 mg/kg (Lapin ; Gavage (voie orale)) ;

Méthode: OECD 414

NOAEL (terato): >= 1 000 mg/kg ; NOAEL (mater): >= 1 000 mg/kg (Rat ; Gavage (voie orale)) ;

Méthode: OECD 414

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique:**

**De par notre connaissance des informations sur la composition:**

*DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (N° CAS 540-97-6):*

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (N° CAS 541-02-6):*

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées:**

**De par notre connaissance des informations sur la composition:**

*DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (N° CAS 540-97-6):*

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (N° CAS 541-02-6):*

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Risque d'Aspiration:**

**De par notre connaissance des informations sur la composition:**

*DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (N° CAS 540-97-6):*

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (N° CAS 541-02-6):*

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité:**

**Toxicité aiguë:**

**Poisson: De par notre connaissance des informations sur la composition:**

*DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (N° CAS 540-97-6):*

CL 50 (Oncorhynchus mykiss; 96 h ; En circulation): : > 0,016 mg/l ; Méthode: OECD 204

*DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (N° CAS 541-02-6):*

CL 50 (Oncorhynchus mykiss; 96 h ; En circulation): : > 0,016 mg/l ; Méthode: OECD 204

NOEC (Oncorhynchus mykiss; 96 h ; En circulation): : >= 0,016 mg/l ; Méthode: OECD 204

**Invertébrés Aquatiques: De par notre connaissance des informations sur la composition:**

*DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (N° CAS 540-97-6):*  
CE50 (Cladocère (Daphnia magna); 48 h ; En circulation) : > 0,0029 mg/l ; Méthode: OECD 202

*DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (N° CAS 541-02-6):*  
CE50 (Cladocère (Daphnia magna); 48 h ; En circulation) : > 0,0029 mg/l ; Méthode: OECD 202  
NOEC (Cladocère (Daphnia magna); 48 h ; En circulation) : >= 0,0029 mg/l ; Méthode: OECD 202

**Plantes aquatiques: De par notre connaissance des informations sur la composition:**

*DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (N° CAS 540-97-6):*  
NOEC (growth rate) (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata); 72 h ; Static) : >= 0,002 mg/l ; Méthode: OECD 201  
ERC50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata); 72 h ; Static) : > 0,002 mg/l ; Méthode: OECD 201

*DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (N° CAS 541-02-6):*  
CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata); 96 h ; Static) : > 0,012 mg/l ; Méthode: OECD 201  
NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata); 96 h ; Static) : >= 0,012 mg/l ; Méthode: OECD 201

**Toxicité pour les microorganismes:** Aucune information disponible.

**Toxicité chronique:**

**Poisson: De par notre connaissance des informations sur la composition:**

*DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (N° CAS 540-97-6):*  
NOEC (Oncorhynchus mykiss; 90 jr ; En circulation) : >= 0,014 mg/l ; Méthode: OECD 210

*DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (N° CAS 541-02-6):*  
NOEC (Oncorhynchus mykiss; 90 jr ; En circulation) : >= 0,014 mg/l ; Méthode: OECD 210

**Invertébrés Aquatiques: De par notre connaissance des informations sur la composition:**

*DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (N° CAS 540-97-6):*  
NOEC (Cladocère (Daphnia magna); 21 jr ; semi-statique) : >= 0,0046 mg/l ; Méthode: OECD 211

*DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (N° CAS 541-02-6):*  
NOEC (Cladocère (Daphnia magna); 21 jr ; semi-statique) : >= 0,015 mg/l ; Méthode: OECD 211

**12.2 Persistance et Dégradabilité:**

**Biodégradation: De par notre connaissance des informations sur la composition:**

*DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (N° CAS 540-97-6):*  
4,5 % (boues activées, domestiques, non adaptées ; 28 jr) ; Méthode: OECD 310 Le produit n'est pas facilement biodégradable.

*DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (N° CAS 541-02-6):*  
0,14 % (28 jr) Le produit n'est pas facilement biodégradable.

**Rapport DBO/DCO:** Aucune information disponible.

**12.3 Potentiel de Bioaccumulation:**

**Facteur de Bioconcentration (BCF): De par notre connaissance des informations sur la composition:**

*DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (N° CAS 540-97-6):*  
2 860 (Pimephales promelas ; 49 jr) ; Méthode: OECD 305 ; Présente un risque de bioaccumulation.

*DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (N° CAS 541-02-6):*  
16 200 (Pimephales promelas) ; Méthode: OECD 305 ; Ce produit n'est pas bioaccumulable.

**Coefficient de partition (n-octanol/eau): De par notre connaissance des informations sur la composition:**

*DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (N° CAS 540-97-6):*  
Log Kow: 8,87 (23 °C)

*DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (N° CAS 541-02-6):*  
Log Kow: 8,02 (25,3 °C) ; Méthode: OECD 123

#### **12.4 Mobilité dans le Sol:**

Aucune information disponible.

#### **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:**

**De par notre connaissance des informations sur la composition:**

*DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (N° CAS 540-97-6):*  
Remplit les critères vPvB (REACH (1907/2006) Ax XIII)

*DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (N° CAS 541-02-6):*  
Remplit les critères vPvB (REACH (1907/2006) Ax XIII)

#### **12.6 Autres Effets Néfastes:**

Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1 Méthodes de traitement des déchets:**

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant.

##### **Méthodes d'élimination:**

Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. Incinérer.

##### **Emballages Contaminés:**

Les emballages contaminés doivent être vides autant que possible. Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. Après nettoyage, recycler ou éliminer dans un site autorisé.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Cette matière n'est pas soumise à la réglementation sur les transports.

#### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable.**

### **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

#### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

##### **Règlements UE:**

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone:

aucune

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants:**

aucune

**Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux:**

aucune

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements:**

aucune

**UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration	Informations supplémentaires:
dodécaméthylcyclohexasiloxane	540-97-6	0,1 - 1,0%	Très persistant et très bioaccumulable (vPvB)
décaméthylcyclopentasiloxane	541-02-6	0,1 - 1,0%	Très persistant et très bioaccumulable (vPvB)

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:**

Désignation chimique	N° CAS	N° entrée	Concentration:
décaméthylcyclopentasiloxane	541-02-6	70	0,1 - 1,0%

**Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:**

aucune

**RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:**

aucune

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### **Abréviations et acronymes:**

CLP: Règlement n° 1272/2008

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

NOAEL - Dose Sans Effet Nocif Observable

LOAEL - Dose Minimale avec Effet Nocif Observé

### **Avis de non-responsabilité:**

Les informations fournies sont basées sur des données disponibles pour le produit, les composants du produit et des produits semblables. Elles sont données de bonne foi.

Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.